

COMMUNAUTE DE **C**OMMUNES DU
PAYS DE **B**RIEY

RAPPORT D'ACTIVITE

EXERCICE 2008

CCPB / Septembre 2009 
Communauté de Communes
du Pays de Briey

VALIDÉ PAR LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU 24 SEPTEMBRE 2009

RAPPORT D'ACTIVITE – EXERCICE 2008

SOMMAIRE

INTRODUCTION	p. 3
1. MOYENS HUMAINS, MATERIELS ET FINANCIERS	p. 4
1.1 Le personnel communautaire	p. 4
1.1.1. Le personnel administratif	p. 4
1.1.2. Le personnel de la Piscine Intercommunale	p. 4
1.1.3. Le personnel de l'Espace Culturel Saint-Pierremont	p. 4
1.1.4. Le personnel technique polyvalent	p. 5
1.2 Les élus communautaires	p. 5
1.3 Les moyens matériels	p. 5
1.4 Les moyens financiers	p. 7
2. LES ACTIONS ET LES PROJETS MENES EN 2008	p. 11
2.1. Généralités	p. 11
2.1.1. Les commissions de travail	p. 11
2.1.2. Les prises de compétences	p. 11
2.2. Les actions et les projets pilotés par les commissions en 2008	p. 12
2.2.1. Commission développement culturel et communication	p. 12
2.2.2. Commission entretien et fonctionnement des équipements intercommunaux	p. 15
2.2.3. Commission aménagement de l'espace, développement durable et énergies renouvelables	p. 19
2.2.4. Commission services à la population	p. 24
2.2.5. Commission développement économique et touristique	p. 34
ANNEXES	p. 39

INTRODUCTION

L'article L-5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, introduit par l'article 40 de la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, impose au Président de tout établissement public de coopération intercommunale d'adresser chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement de l'année précédente.

Ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique, au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement sont entendus. A sa demande, ou à celle du conseil municipal, le Président de l'établissement peut également être entendu.

Le présent rapport a pour objet de dresser dans un souci de transparence et de lisibilité, le bilan de l'activité 2008 de la Communauté de Communes, ventilé par grands domaines de compétences.

Au-delà d'un acte administratif obligatoire, le présent rapport se veut également être un acte utile de communication, sur la politique conduite par la Communauté de Communes à destination des communes, mais aussi des citoyens des communes membres.

1. MOYENS HUMAINS, MATERIELS ET FINANCIERS

La Communauté de Communes du Pays de Briey (CCPB) est composée de neuf communes : Anoux, Avril, Les Baroches-Genaville, Bettainvillers, Briey, Lantéfontaine-Immonville, Lubey, Mance et Mancieulles.

Au regard du recensement INSEE de 2006, entré en vigueur au 1^{er} janvier 2009, la population totale du territoire est de 10 151 habitants.

1.1. LE PERSONNEL COMMUNAUTAIRE

1.1.1. Le personnel administratif

- Un Directeur Général des Services (agent contractuel à temps partagé 50 %)
- Un Directeur du Développement (agent contractuel **qui a quitté la CCPB en septembre 2008**)
- Un Directeur des Affaires Culturelles (agent contractuel)
- Une Responsable de l'administration (fonctionnaire)
- Un Chargé de mission (fonctionnaire **qui a quitté la CCPB en septembre 2008**)
- Un Adjoint administratif (fonctionnaire) et un Agent d'accueil (CDD)
- Un Adjoint administratif chargé de la comptabilité (fonctionnaire)
- Un Adjoint d'animation chargé des services à la population (fonctionnaire)
- Un Adjoint d'animation chargé des affaires culturelles et de la communication (fonctionnaire)
- Un Adjoint d'animation chargé du développement touristique (fonctionnaire)
- Un Adjoint d'animation chargé du Relais Assistantes Maternelles (fonctionnaire)
- Un Adjoint d'animation chargé du Cyberespace (fonctionnaire)
- Un Adjoint d'animation chargé du Système d'Information Géographique (Contrat Avenir)

1.1.2. Le personnel de la Piscine Intercommunale

- Deux maîtres-nageurs sauveteurs faisant fonction de chefs de bassin (fonctionnaires)
- Deux maîtres-nageurs sauveteurs (un fonctionnaire à 80 % et un contractuel à 50 %)
- Trois Agents d'entretien-régisseurs (fonctionnaires)

1.1.3. Le personnel de l'Espace Culturel Saint Pierremont

- Un agent d'entretien faisant fonction de concierge (fonctionnaire)

1.1.4. Le personnel technique polyvalent

- Un Agent de maîtrise coordinateur (fonctionnaire)
- Quatre agents de services techniques (trois fonctionnaires et un CAE) dont trois agents mis à disposition sur les communes d'Anoux, Avril, Les Baroches et Mance
- Un jardinier - paysagiste (CAE)
- Un agent d'entretien polyvalent (fonctionnaire)
- Un chauffeur de transport en commun (fonctionnaire)

1.2. LES ELUS COMMUNAUTAIRES

Les conseillers communautaires, leur président et vice-présidents sont nommés pour 6 ans, comme les conseillers municipaux. Les changements éventuels au sein d'un conseil municipal impliquent donc un renouvellement des délégués intercommunaux.

Aussi, suite au scrutin municipal de mars 2008, les élus de la Communauté de Communes du Pays de Briey se sont réunis, le 10 avril 2008, pour élire les membres du bureau, le président, les vice-présidents et ainsi, mettre en place le nouveau conseil communautaire, organe délibérant de la CCPB.

Le Bureau de la CCPB est composé des maires des 9 communes dont **1 Président, 5 Vice-Présidents et 3 membres.**

Le Conseil de Communauté est composé de **34 délégués communautaires.**

1.3. LES MOYENS MATERIELS

- Depuis mars 2008, le siège de la CCPB est situé à **la Maison du Développement et de l'Intercommunalité**, 40 rue Carnot à Briey.
- Y sont regroupés, les services suivants :
 - l'Administration Générale,
 - le service Comptabilité et Ressources Humaines,
 - la mission Culture et Communication,
 - la mission Services à la Population,
 - le SIG (Système d'Information Géographique)
- La salle du Conseil de Communauté est située au 1^{er} étage de la Maison du Développement et de l'Intercommunalité.

- Au deuxième étage de la Maison du Développement, un appartement est réservé à l'Action Culturelle dans le cadre d'accueil d'artistes.
- L'Espace Culturel Saint Pierremont est situé 11 rue du Parc à Mancieulles.
- La Piscine Intercommunale est située dans le complexe sportif Alfred Merkel, rue Albert de Briey à Briey.
- Le cyberspace est situé au rez-de-chaussée du Centre Lino Ventura, rue Olivier Drouot à Briey.
- Le Relais Assistantes Maternelles (RAM) est situé à la Maison Intercommunale de l'Enfance, Côte des Corbeaux à Briey.
- La Maison du Tourisme et des Loisirs est située Place Thiers à Briey.
- Le camping intercommunal est situé rocade Alain Mimoun à Briey.
- Le Centre de Loisirs du Carreau est situé sur le site de l'ancien carreau de mine à Mancieulles. On y trouve le centre de loisirs équestres et la future fabrique culturelle dans les anciens ateliers, un hangar de stockage, deux bungalows, le « *Jardin extraordinaire* » composé d'une orangerie (anciens garages de la mine) et de deux serres attenantes, ainsi que trois logements locatifs (un situé dans l'annexe des Grands Bureaux, deux situés au 1^{er} étage du poste de garde).
- Dans le cadre de la compétence «Adduction d'eau potable », la CCPB est propriétaire du réservoir de la Croupotte et de la station de Saint Pierremont à Mancieulles, des chambres de vannes enterrées de Bettainvillers et de Dolhain à Briey.
- La Communauté de Communes du Pays de Briey dispose de sept véhicules utilitaires (deux Renault Master, un Renault Trafic, un Peugeot Boxer, un Renault Kangoo, un Citroën C15, un minibus Renault Master).

1.4. LES MOYENS FINANCIERS

BUDGET RÉALISÉ EN 2008
— 6 104 717, 79 € —

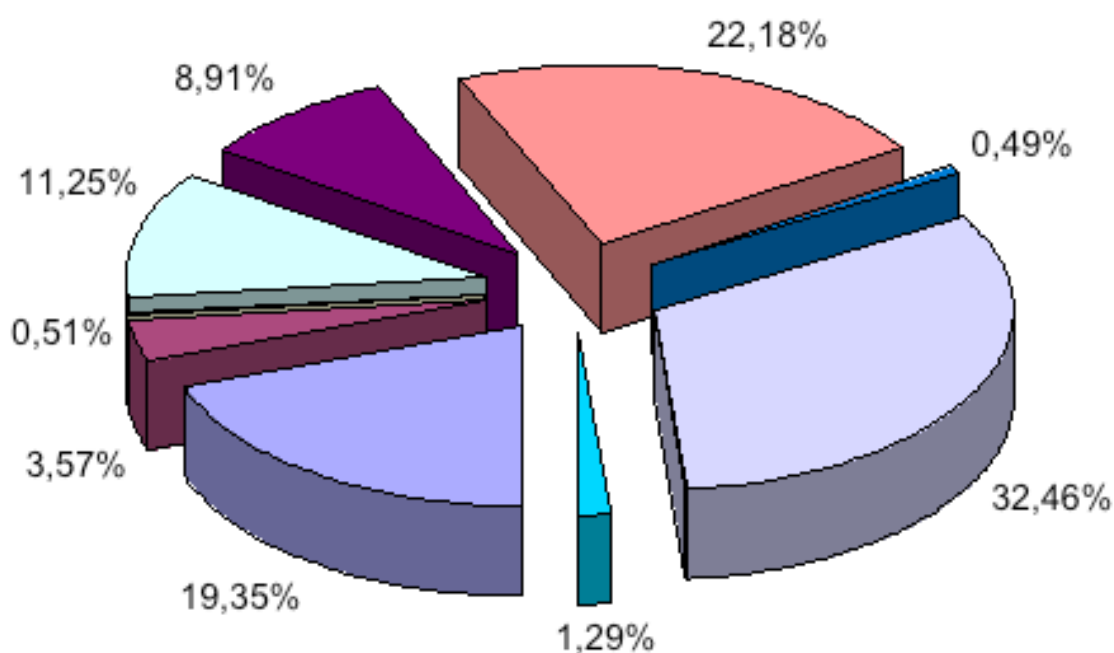
Le compte administratif fait apparaître les résultats ci-après

BALANCE GENERALE 2008

INVESTISSEMENT	
Dépenses	1 460 959, 86 €
Recettes	1 370 263, 62 €
Déficit	90 696, 24 €
Excédent	-
FONCTIONNEMENT	
Dépenses	4 288 057, 74 €
Recettes	4 734 454, 17 €
Déficit	-
Excédent	446 396, 43 €
RESULTAT	
Situation comptable des dépenses	5 749 017, 60 €
Situation comptable des recettes	6 104 717, 79 €
Excédent	355 700, 19 €

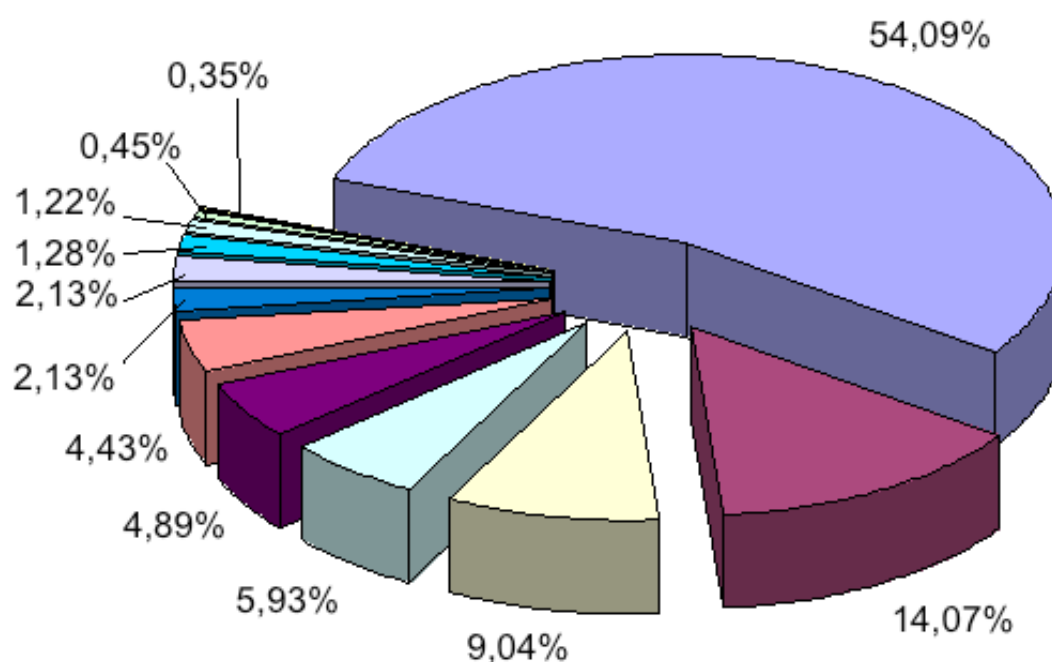
SITUATION COMPTABLE DES DÉPENSES (Investissement et Fonctionnement)

Fonction	Libellé	BP	% du budget
0	ADMINISTRATION GÉNÉRALE : Services techniques intercommunaux / Entretien des bâtiments intercommunaux / Agence d'Urbanisme / Communication	1 112 558,38 €	19,35%
1	S.D.I.S : Service Départemental d'Incendie et de Secours	205 404,00 €	3,57%
2	AFFAIRES SCOLAIRES ET FORMATIONS Informatisation des écoles / Apprentis	29 144,56 €	0,51%
3	AFFAIRES CULTURELLES : Spectacles / Ateliers de pratique théâtrale / Résidences et Action Culturelle / Espace Culturel Saint Pierremont / La Menuiserie / Cinéma	646 995,01 €	11,25%
4	SPORTS ET LOISIRS : Piscine / Centre de Loisirs Equestres du Carreau / Cyberespace	511 966,92 €	8,91%
6	SERVICES À LA POPULATION : Portage de repas / Maison de l'Enfance / RAM / Accueils périscolaires	1 274 896,11 €	22,18%
7	HABITAT : Ravalements de façades / Résorption des ruines	27 930,05 €	0,49%
8	AMÉNAGEMENTS ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT : Eclairage public / Transports élèves/ P'tit bus / Etude paysagère / Voie Verte / Sentiers de randonnées / Parcours sportif / Ordures ménagères	1 865 934,07 €	32,46%
9	ACTIONS ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE : Mission Tourisme / Camping Intercommunal / Serres	74 188,50 €	1,29%
TOTAL		5 749 017,60 €	100,00%



SITUATION COMPTABLE DES RECETTES (Investissement et Fonctionnement)

Libellé	BP	% du budget
IMPOTS ET TAXES	3 301 790,80 €	54,09%
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	858 790,89 €	14,07%
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	551 777,22 €	9,04%
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE	362 249,42 €	5,93%
FCTVA	298 749,00 €	4,89%
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	270 278,74 €	4,43%
PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	130 031,72 €	2,13%
OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	130 021,61 €	2,13%
ATTENUATIONS DE CHARGES	78 422,48 €	1,28%
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	74 242,27 €	1,22%
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES : L'endettement, pour 2008, était de 271 euros par habitant.	27 229,29 €	0,45%
PRODUITS EXCEPTIONNELS	21 134,35 €	0,35%
TOTAL	6 104 717,79 €	100,00%



Taux des 4 taxes directes locales en 2008

Taxe d'Habitation	Taxe Foncier Bâti	Taxe Foncier Non Bâti	Taxe Professionnelle
5.86 %	5.49 %	9.74 %	8.92 %

Le taux des 4 taxes directes locales est identique **depuis 2004.**

2. LES ACTIONS ET LES PROJETS MENES EN 2008

2.1. GENERALITES

Les actions réalisées durant l'exercice 2008 par la CCPB sont listées dans le point 2.2. Elles entrent dans des compétences de gestion (éclairage public, Espace Culturel Saint Pierremont, piscine intercommunale, minibus intercommunal, adduction et production d'eau potable, accueils périscolaires, ...) et de projets. Ces actions ont été pilotées par les cinq commissions de travail.

2.1.1. Les commissions de travail

Le rôle de ces commissions est de réfléchir et de définir les axes de travail à partir des orientations établies par le projet de territoire de la CCPB (diagnostic de territoire et stratégie de développement). Les commissions, avec l'aide des techniciens de la CCPB, sont chargées :

- de monter les actions
- de les budgétiser
- de les proposer au Bureau et au Conseil de Communauté
- de mettre en place, suivre et évaluer ces actions.

Les cinq commissions de travail se sont réunies à plusieurs reprises au cours de l'année 2008 :

- Commission Affaires Culturelles et Communication : **quatre réunions**
- Commission Entretien et Fonctionnement des Equipements Intercommunaux : **deux réunions**
- Commission Aménagement de l'espace, Développement durable et Energies renouvelables: **deux réunions**
- Commission Services à la Population : **deux réunions**
- Commission Développement Economique et Touristique : **trois réunions**

En complément des commissions, plusieurs sous-commissions temporaires ont travaillé sur des dossiers précis (petite enfance, services techniques, assistantes maternelles, accueils périscolaires...).

Le Bureau et le Conseil de Communauté se sont réunis à six reprises au cours de l'année 2008.

2.1.2. Les prises de compétences

La CCPB n'a pas pris de nouvelle compétence en 2008.

2.2. LES ACTIONS ET LES PROJETS PILOTES PAR LES COMMISSIONS EN 2008

2.2.1. Commission Développement Culturel et Communication

2.2.1.1. Les activités de diffusion mises en œuvre

Centrée sur le théâtre, la programmation s'ouvre aux différentes disciplines qui constituent les arts de la scène (danse, musique, cirque). Elle donne à voir et à entendre la diversité des esthétiques de la création contemporaine. Cette orientation pluridisciplinaire favorise le développement des pratiques culturelles de la population en donnant à celle-ci la liberté de choisir. Le volume des spectacles et le nombre de représentations, en « tout public » et en « jeune public », sont en hausse.

Offre de la saison 08/09

15 spectacles « tout public » pour
23 représentations

4 spectacles « jeune public »
pour 18 représentations

2.2.1.2. La fréquentation du public aux spectacles présentés durant la saison 2007/2008

Les activités de diffusion ont réalisé **3 024 entrées au spectacle** pour quinze spectacles « tout public » et quatre spectacles « jeune public ». Les taux de fréquentation s'établissent respectivement à 66% pour les spectacles « tout public » et 78 % pour les spectacles destinés au public scolaire. (Taux de fréquentation = nombre de places mises à la vente / sur nombre d'entrées réalisées) .

2.2.1.3. L'accompagnement des expériences artistiques

Le développement des **activités d'aide à la création et d'accueil en résidence**, a permis de présenter différents projets de création artistique dans différentes disciplines.

La présence régulière d'artistes sur le territoire favorise la **construction de relations avec le public et le déploiement de différentes actions d'animations et de sensibilisation**. Pour exemple, cette saison, la compagnie Roland furieux, équipe artistique en longue résidence, a proposé des lectures et mises en espace de textes, suivies de rencontres artistes/public.

Le public a pu découvrir la **création des spectacles suivants** : *Oncle Vania* d'Anton Tchekhov (Cie Roland furieux) ; *Le Roi nu* d'Evguéni Schwartz (Cie Ici et maintenant théâtre) ; *Otto Witte* de Fabrice Melquiot (Théâtre du Centaure) et *Imomushi* d'Edogawa Ranpo (Cie Pseudonymo).

2.2.1.4. L'éducation artistique

En partenariat avec le lycée Louis Bertrand de Briey, le développement d'un programme de sensibilisation artistique a été poursuivi. Il favorise l'**accompagnement des élèves** dans leur parcours de spectateurs grâce à l'acquisition de repères esthétiques et théoriques par l'**intervention en classe de professionnels** du spectacle vivant.

2.2.1.5. L'offre de pratiques artistiques et de formation

Deux ateliers de pratique du théâtre permettent aux **enfants** de découvrir les fondamentaux de l'art dramatique grâce à une collaboration avec le Théâtre du Paradis et la compagnie Roland furieux. Un atelier qui se déroule les mercredis de 14h à 16h pour les enfants âgés de 8 à 11 ans et un autre, le jeudi de 18h à 20h, pour les jeunes de 12 à 15 ans.

L'**atelier** destiné à un public d'**enfants handicapés** a été reconduit. Grâce à un partenariat avec l'IME de Briey et la Compagnie de l'Escabelle, chaque jeudi, un groupe de jeunes se retrouve pour répéter et produire un spectacle à l'Espace Culturel Saint Pierremont.

Créations 08/09

4 spectacles créés

— dans différentes disciplines —

THÉÂTRE, THÉÂTRE ÉQUESTRE ET
MARIONNETTES

Ateliers théâtre enfants

— **20 enfants** —

de 8 à 15 ans *inscrits*

De plus, **l'atelier théâtre**, engagé lors de la saison 2007-2008, **au Lycée Louis Bertrand** et assuré par Laëtitia Pitz, directrice de la compagnie Roland furieux, a été renouvelé avec succès.

Par ailleurs, un **stage de découverte et d'apprentissage du théâtre** destiné aux **adultes** a été mené par Laurent Hatat, directeur de la compagnie Anima motrix. Réparti en deux sessions de quatre jours, ce stage a été suivi par 12 personnes.

Une session de « formations de formateurs », animée par Laurent Hatat, a été mise en œuvre au cours de l'année scolaire. Elle a donné la possibilité aux **enseignants** d'élargir leurs connaissances de l'art dramatique par une approche pratique de la discipline.

2.2.1.6. La Menuiserie, fabrique artistique

Dans le cadre du programme de réhabilitation et de valorisation de l'ancien carreau de mine à Mancieulles, après l'installation d'un Centre de Loisirs Equestres, d'un Jardin Extraordinaire et la reconversion d'un poste de garde en appartements, les élus ont décidé de doter le territoire d'un lieu de fabrication pour le spectacle vivant. Ce nouvel outil, baptisé *la Menuiserie, fabrique artistique*, vise à améliorer le cadre d'activités des professionnels et notamment les conditions de réalisation de la création artistique en intégrant une dimension de laboratoire et de recherche. Elle viendra également compléter l'offre en matière de spectacle vivant sur le territoire, jusqu'ici proposée uniquement à l'Espace Culturel Saint Pierremont.

Les travaux de réhabilitation dans les anciens ateliers de la mine, à côté du centre équestre, ont débuté à l'automne 2008 pour s'achever au printemps 2009.

Investissement global

— 549 000 € —

Financés à hauteur de
58, 29%

par les partenaires
(Etat, Région , Département)

Quelques chiffres

———— *Surface totale* ————

500 m²

———— *Surface scène* ————

125 m²

———— *Gratin* ————

104 places

2.2.2. Commission Entretien et Fonctionnement des équipements intercommunaux

2.2.2.1. Piscine intercommunale

La piscine intercommunale est ouverte sept jours sur sept ; le bassin est occupé à raison de **68 heures par semaine**. En plus des **16 heures d'ouverture au public**, la piscine est fréquentée par :

- les dix écoles primaires de la CCPB
- les trois collèges et les deux lycées de Briey
- les établissements d'enseignement spécialisé (EREA, IME et l'association Sport Adapté)
- les sapeurs-pompiers et les gendarmes de Briey
- les activités sportives (clubs de natation, de plongée, d'aquagym)
- l'hôpital Maillot (aquagym pour futures mamans)
- les centres aérés

En 2008, la fréquentation de la piscine a connu **une hausse de 4.35 %** par rapport à 2007.

— **42 487 entrées** —

Comme pour l'année scolaire passée, la CCPB a mandaté un transporteur pour acheminer les élèves des écoles primaires vers la piscine.

Investissement 2008

*Remplacement d'une armoire électrique
pour une mise aux normes*

— **4293,64 euros** —

Depuis le 1^{er} septembre 2006, le port du bonnet de bain est obligatoire pour tous les baigneurs. La CCPB a signé une convention avec une société pour la mise à disposition d'un distributeur d'articles de natation. 5 % du montant des ventes de la machine sont reversés semestriellement à la CCPB.

2.2.2.2. Entretien du réseau d'éclairage public

La CCPB est en **contrat avec un prestataire pour l'entretien, la maintenance et la réparation** du réseau d'éclairage public des communes de la CCPB. Le prestataire est donc chargé de réaliser l'entretien et le dépannage des **2 800 points lumineux** et des **66 armoires de commandes** et accessoires attenants du réseau d'éclairage public. Il effectue également, dans un délai de 24 à 48 heures, tout dépannage sur le réseau.

2.2.2.3. Investissement en matériel d'éclairage public

La CCPB assure l'investissement en matériel d'éclairage public (voiries et places publiques uniquement). Un groupe de travail issu de la commission est chargé d'étudier, de visualiser et de retenir les projets d'extension du réseau et/ou de remplacement du matériel qui seront réalisés.

Au cours de l'année 2008, la CCPB a lancé un marché pour la réalisation des travaux d'éclairage public, comprenant notamment une part importante de remplacement de matériel vétuste.

— **235 380 euros** —
d'investissement

Investissements 2008 en éclairage public (délibérée le 27 septembre 2007)

Commune	Lieu	Désignation	Estimation € HT
Anoux	Rue du Moulin	Pose d'un point lumineux supplémentaire	7 700
Avril	Route de Briey	Remplacement d'un lampadaire	

Briey	Rue de la Liberté	Remplacement de 5 mâts	6 200
	Rue Kennedy	Remplacement de 11 lanternes vétustes + 3 lampadaires	22 000
	Rue Pilâtre de Rosier	Remplacement de 13 lanternes vétustes	7 600
	Rue de la Chénois	Remplacement de 10 lanternes vétustes	6 000
	Rue du Général Giraud	Remplacement de 7 lanternes vétustes	4 100
	Rue Schuman	Remplacement de 3 lampadaires + 2 lanternes	5 100
	Rue de Verdun	Remplacement de 2 lanternes	3 700
	Rue du Rond Poirier	Remplacement d'un mât	3 500
	Côte des Corbeaux	Extension du réseau	62 000
Sous-total Briey			120 200
Génerville	Route des Baroches	Pose de 2 points lumineux supplémentaires	9 970
Lantéfontaine	Rue de la Chapelle	Enfouissement du réseau : pose de 4 lampadaires	
	Rue de Génerville	Pose d'une lanterne supplémentaire	430
	Lot des Acacias	Remplacement de 15 lanternes « boule »	7 800
Sous-total Lantéfontaine			
Lubey	Route d'Immonville	Extension du réseau : 2 lampadaires	14 000
Mance	Rue du Pont	Modification du réseau existant : déplacement de 2 lampadaires	14 200
	Rues du Lavoir, Paul Barbé et de la Cour	Remplacement de 15 lanternes vétustes	30 500

Sous-total Mance		
Mancieulles	Rue du Parc	Extension du réseau rue du Parc (accès tennis) : 2 lampadaires
Divers	Acquisition d'un stock de 4 mâts et lanternes de remplacement	
		7 000

Maîtrise d'ouvrage déléguée 2008 (délibérée le 27 septembre 2007)

Commune	Lieu	Désignation	Estimation € HT
Briey	Place Poincaré	Requalification urbaine	
Mancieulles	Rue de la Passerelle	Requalification urbaine dans le cadre de la construction du foyer logement pour personnes âgées	195 270 € dont 70 % de subventions attendues

E
n
c
o
u
r
s

De plus, la CCPB a délégué, le 16 décembre 2008, la maîtrise d'ouvrage à la commune de Bettainvillers pour la réalisation de travaux d'éclairage public dans le cadre de la dissimulation des réseaux secs dans la Grand'rue.

2.2.2.4. Parc de matériel intercommunal et location de l'Espace Culturel Saint Pierremont

Le parc de matériel intercommunal constitué depuis 2001 (barrières de sécurité, chapiteaux, stands, grilles d'exposition, buvettes, tables, bancs...) est mis à disposition des différentes associations et des mairies de la CCPB. 58 conventions de prêt ont été signées en 2008 .

— 31 prêts à des associations —

— 21 prêts à des mairies —

— 6 prêts à des écoles —

Par ailleurs, l'Espace Culturel Saint Pierremont a été loué 16 fois en 2008 par des privés ou des associations. A noter que les

— 11 locations —
de la salle de spectacles

— 5 locations —
de la salle de réception

locations ont exclusivement lieu pendant la période estivale, exception faite du réveillon de la Saint Sylvestre. Il n'y a pas de location pendant le déroulement de la saison culturelle.

2.2.2.5. Services techniques intercommunaux

Pour répondre aux difficultés rencontrées par certaines communes rurales pour recruter du personnel technique polyvalent, **la CCPB signe, depuis 2004, avec les communes d'Avril, Anoux, Les Baroches et Mance, une convention de mise à disposition de trois de ses agents des services techniques.**

Leurs missions, selon les saisons, sont : **l'entretien des espaces verts** (tonte, taille, débroussaillage, plantation, arrosage,...), **le nettoyage des voiries, des trottoirs, des cimetières, la réalisation de menus travaux** (peinture, maçonnerie, manutention...) ou encore **le transport de matériel.**

2.2.2.6. Constitution et gestion d'un parc de logements intercommunaux

La CCPB est **compétente pour réhabiliter et gérer la location d'appartements** sur son territoire. **Elle dispose de 6 logements** : deux à l'Espace Culturel Saint Pierremont, trois au Carreau de la Mine (dont un intègre un bail global de location : installations du centre de loisirs équestres + appartement) et un au 1^{er} étage de l'accueil périscolaire à Immonville. L'appartement au deuxième étage de la Maison du Développement n'entre pas dans le parc. Il n'est pas loué, mais mis à disposition des équipes artistiques.

2.2.2.7. Carreau de la Mine Saint Pierremont à Mancieulles

La CCPB est propriétaire de l'ensemble du site. Toutefois, **l'ancien propriétaire des lieux, à savoir l'EPFL, termine, au delà du transfert de propriété, les travaux programmés de rénovation du site** : ravalement des façades, réfection du toit-terrasse et des ouvrants du poste de garde et des garages, réfection de la toiture et des ouvrants des grands bureaux.

La majeure partie de la grande halle, des annexes et des installations équestres (hors carrière de concours) sont à la disposition du gérant du Centre de Loisirs Equestres, par bail commercial. Une partie des terrains lui est louée par le biais d'une convention de mise à disposition précaire et révocable de biens intercommunaux.

Les travaux de création d'un jardin extraordinaire se poursuivent (cf. 2.2.5.2) et la réhabilitation de la Menuiserie, fabrique artistique s'est achevée en mai 2009 (cf.2.2.1.6). Comme chaque année, **le site a accueilli les camps d'été et mis à la disposition des**

centres aérés de la CCPB, les 3 tipis, les tentes de couchage et les 2 bungalows (sanitaires et stockage).

2.2.3. Commission aménagement de l'espace, développement durable et énergies renouvelables

2.2.3.1. Plan de paysage de la CCPB

Rappel des principales orientations du plan de paysage validé en 2003 :

PERENNISER

- **Enjeux I : Préserver la diversité des plateaux et des vallons**
 - Action A.1 : Soutenir la démarche d'agriculture raisonnée et la diversification agricole
 - Action B.1 : Préserver et entretenir la palette végétale rurale
 - Action C.1 : Planter des arbres isolés à des points stratégiques
 - Action C.3: Mise en valeur des arbres fruitiers et des vergers
- **Enjeux II : Préserver un équilibre entre espaces ruraux et espaces bâtis**
 - Action E.1 : Mettre en cohérence tous les documents d'urbanisme dans une étude globale
 - Action F.1 : Favoriser l'intégration des nouvelles constructions
 - Action G.1 : Maintenir les coupures vertes dans et entre les villages
- **Enjeux III : Affirmer l'identité des villages et de Briey**
 - Action H.2 : Intégrer les bâtiments agricoles en encourageant les études globales
 - Action L.3 : Aménager les jardins en terrasses de Briey

DECOUVRIR

- **Enjeux IV : Découvrir le territoire à travers des itinéraires piétons**
 - Action K.1 : Aménager une voie verte du vallon du Woigot vers la vallée de l'Orne
 - Action K.2 : Aménager une boucle de randonnée paysagère
- **Enjeux V : Découverte de l'activité agricole**
 - Action L.2 : Signaler les exploitations agricoles
- **Enjeux VI : Faire découvrir le paysage au grand public**
 - Action M.1 – Mettre en place un observatoire des paysages

La CCPB met en œuvre, depuis 2004, le programme d'actions issu du plan de paysage intercommunal.

Les actions suivantes ont notamment été initiées ou poursuivies :

- **Opération programmée d'Amélioration des Vergers (OPAV)**

A l'instar d'une OPAH destinée à la restauration du patrimoine bâti, **une OPAV porte sur la protection des vergers familiaux**, éléments typiques des paysages lorrains, qu'ils soient communaux ou privés. Les différentes actions qui accompagnent l'OPAV ont pour objectif de relancer une dynamique autour des vergers afin d'enrayer le recul progressif de ces derniers. Ces actions doivent permettre par ailleurs de préserver la biodiversité associée à ce milieu (variétés fruitières, faune et flore) et de transmettre à la population, les techniques et les savoir-faire liés à ce patrimoine.

L'OPAV de la CCPB a démarré à l'automne 2006, suite au diagnostic préalable réalisé en 2005 par notre partenaire l'association Meuse Nature Environnement (MNE). Cofinancée par la Direction Régionale de l'Environnement (DIREN, Etat), l'Agence Régionale de l'Environnement de Lorraine (AREL, Conseil Régional) et le Conseil Général dans le cadre du plan de paysage, elle s'est achevée **à la fin de l'hiver 2008/2009**.

En effet, les **dernières subventions** ont été **attribuées aux particuliers et aux communes pour la restauration des vergers existants** (taille, entretien) et pour la **plantation de nouveaux arbres fruitiers**.

— **17 particuliers** —
205 arbres taillés

Trois séances de stages « vergers » à l'intention de la population ont été organisés en 2008 :

- 2 stages « *taille et plantation des arbres fruitiers* » pour **46 participants**
- 1 stage « *soins aux arbres* » pour **23 participants**

BILAN DES STAGES

Il est important de préciser que le bilan des stages est très positif. En effet, devant le nombre important d'inscriptions (stages systématiquement complets), un stage de taille supplémentaire a dû être organisé.

Les participants, très satisfaits, espéraient un renouvellement de l'opération.

La **création d'un verger conservatoire** est également pilotée par la CCPB, sur les **terrasses de Briey** ainsi que sur une **parcelle communale à Mance**. Des **travaux de défrichage ont été réalisés à Mance** et l'association d'insertion Alisés a procédé à la **préparation des sols sur les deux sites**. Les plantations prévues en 2009 seront réalisées selon un plan d'aménagement de Meuse Nature Environnement.

Enfin, après les plantations des vergers de Bettainvillers et d'Anoux, réalisées en 2007, toujours d'après un plan d'aménagement de Meuse Nature Environnement, les plantations des vergers communaux de Mance et de Lubey ont été réalisées en 2008 et les sols ont été préparés dans ces mêmes communes pour la plantation de haies fruitières en 2009.

- **PLU des Baroches-Génaville**

Le travail d'élaboration du **PLU des Baroches** débuté en 2006, s'est poursuivi en 2008. Une présentation aux personnes publiques associées a été menée en décembre 2008. La CCPB reste membre du groupe de pilotage pour apporter son expertise notamment en matière de préconisations paysagères et de développement urbain.

- **PLU de Lubey**

Le travail d'élaboration du **PLU de Lubey** a été lancé en 2008. Comme pour les Baroches, la CCPB est associée au groupe de pilotage.

2.2.3.2. Campagne intercommunale de ravalements de façades

La campagne intercommunale de ravalements de façades, reconduite en 2006, a bénéficié d'un co-financement à hauteur de 50% de la part du Conseil Général dans le cadre de notre convention de développement local.

Les taux sont appliqués selon la nature des travaux :

- 20 % du montant des travaux plafonné à 1 500 euros pour les travaux lourds de ravalements de façades (réfection de l'enduit, crépissage et remise en peinture)
- 15 % du montant des travaux plafonné à 750 euros pour les travaux légers de ravalements de façades (nettoyage, traitement et remise en peinture)

28 dossiers validés

221 274,73 euros TTC
de travaux

22 220,27 euros
de primes notifiées

*50% des primes notifiées sont
subventionnées par
le Conseil Général*

2.2.3.6. Coopération et échanges avec les territoires voisins

L'association du Pays du Bassin de Briey, qui regroupe la CCPB, la CCPO, la CCPA, la CCJ et l'EPCI, a élaboré en 2006 une charte de développement validée en

septembre par notre Conseil de Communauté, **afin d'aboutir à la reconnaissance du Pays du Bassin de Briey par le Préfet de Région.**

Elle s'est appuyée pour cela sur un Conseil de Développement, organe consultatif qui regroupe des représentants de la société civile (entreprises, associations...).

La CCPB a par ailleurs pris une délibération en 2001 en faveur de l'élaboration d'un **Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)** sur l'Arrondissement de Briey, incluant un schéma de secteur pour le Pays du Bassin de Briey. Ce périmètre a été arrêté par le Préfet de Meurthe-et-Moselle le 2 juillet 2003.

**Périmètre mis à jour
par arrêté préfectoral
du 12 novembre 2008**

2.2.2.7. Collecte des ordures ménagères

La CCPB a pris depuis 2005, la compétence **«collecte et traitement des ordures ménagères»**, en instaurant dans le même temps une **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)** sur les communes membres du SIRTOM. C'est donc maintenant la CCPB qui siège à ce syndicat en lieu et place des communes.

Les ordures ménagères de Bettainvillers et de Lubey continuent à être traitées respectivement par le SICOM de Villers-la-Montagne et le SIVU de l'Orne (sous le régime de la redevance).

2.2.3.8. Gestion de la compétence « production et adduction d'eau »

La CCPB est **compétente pour gérer et distribuer l'eau potable** aux collectivités suivantes :

- Commune d'Avril
- Commune de Bettainvillers
- Commune de Briey
- Commune de Mancieulles
- Syndicat des Eaux de Lantéfontaine (SEL) composé des communes d'Anoux, Les Baroches, Lantéfontaine, Lubey et Mance

L'**approvisionnement** en eau de la CCPB se fait par **conventions de livraison** liant la CCPB au **syndicat de production d'eau Fensch Lorraine.**

La livraison de l'eau se fait à l'ancienne gare de Tucquegnieux et au réservoir de Saint-Pierremont.

La distribution et la vente aux particuliers restent de la compétence des cinq entités citées ci-dessus.

La Compagnie Générale des Eaux assure l'entretien et la surveillance du réseau.

La compétence eau dispose d'un budget spécifique à autonomie financière. Les facturations sont établies selon le prix de vente de l'eau fixé annuellement par la CCPB.

— 830 439 m³ achetés —
au syndicat de la Fensch

— 777 912 m³ vendus —
aux collectivités

93,67 % de rendement

2.2.4. Commission services à la population

2.2.4.1. Service de portage de repas à domicile

La CCPB est liée par convention avec la société «*Les Chemins Gourmands*» de Mancieulles qui assure le **service de portage de repas à domicile**, réservé aux personnes âgées de plus de 60 ans ainsi qu'aux personnes handicapées. La **préparation**, le **conditionnement** et la **livraison** des repas en liaison froide sont **assurés par la société**.

La réservation des repas se fait par appel téléphonique auprès de la CCPB (n° vert gratuit). Depuis le 1^{er} janvier 2008, le **coût d'un plateau-repas est passé de 10.50 euros à 10.70 euros**. Il est facturé **6.21 euros aux usagers** après la **prise en charge de 4.49 euros par la CCPB**.

On note une **baisse de 18% du nombre de commandes de repas** à l'année.

— 199 inscrits —

— 9 918 repas livrés —

28 repas livrés par jour en
moyenne

Aussi, la CCPB a lancé une enquête de satisfaction auprès des usagers, mais cette dernière n'a pas permis d'expliquer cette diminution.

2.2.4.2. Relais Assistantes Maternelles (RAM)

RAPPEL

Lieu d'accueil, de renseignements et d'échanges entre les assistantes maternelles agréées de la CCPB et les parents-employeurs, le RAM, est installé à la Maison Intercommunale de l'Enfance depuis le 1^{er} octobre 2007. Le Relais a poursuivi ses actions d'informations, de conseil et de formation. Des permanences ont eu lieu dans les mairies de Lantéfontaine et de Mancieulles. Des animations collectives et une réunion thématique ont également été proposées aux assistantes maternelles.

REMARQUE

Béatrice BERNHARD, animatrice du Relais, a présenté un bilan 2008 particulier, en raison de son absence prolongée (de mars à novembre inclus).

BILAN PAR ACTIVITÉ

Sur les 3 mois et 1 semaine d'activité (janvier, février, 1 semaine en mars et décembre)

— 173 appels téléphoniques —

64 assistantes
107 parents
2 divers

— 37 personnes —
se sont rendues au RAM

26 accueils sans RDV
11 accueils avec RDV

3 ANIMATIONS COLLECTIVES

— 112 personnes —
y ont assisté

27 assistantes maternelles
21 parents
64 enfants

❖ 2 ateliers « bricolage » ont été proposés aux parents-employeurs, assistantes maternelles et enfants le mercredi de 14h30 à 16h30 :

« *Galette des Rois* » avec fabrication de couronnes et dégustation de galettes

— *34 personnes* —
ont assisté à cet atelier

10 assistantes maternelles
4 parents
20 enfants

« *Carnaval* » avec confection de masques de carnaval et dégustation de beignets

— *18 personnes* —
ont assisté à cet atelier

5 assistantes maternelles
1 parent
12 enfants

- ❖ **Un goûter de Noël** aux Serres du canal de la mine à Mancieulles avec une visite du village miniature de Noël et des serres

— *60 personnes présentes* —

12 assistantes maternelles
16 parents
32 enfants

DES PERMANENCES DÉLOCALISÉES

Lantéfontaine (une fois par mois) et Mancieulles (tous les 2 mois)

La fréquentation est restée limitée :

- **2 permanences à Lantéfontaine : 5 personnes** (3 assistantes et 2 enfants)
- **1 permanence à Mancieulles : 3 personnes** (2 assistantes et 1 enfant)

UNE RÉUNION THÉMATIQUE

Organisée en soirée sur la fiscalité de l'assistante maternelle

La participation a été très faible. Pour 6 inscrites, **2 assistantes** seulement étaient **présentes**. Toutes les assistantes maternelles ont néanmoins reçu, par courrier, un tableau pour calculer leur fiscalité.

INFORMATION

Pour fonctionner, un RAM doit obtenir un agrément de la Caisse d'Allocations Familiales (partenaire financier). Celui de la CCPB s'achevait le 31/12/2008. La CAF de Meurthe-et-Moselle a reconduit l'agrément de la CCPB jusqu'en décembre 2011 (sous réserve de présentation d'un projet ad hoc et d'un certain nombre de pièces justificatives).

2.2.4.3. Contrat d'Animation Jeunesse Territorialisée

Le Contrat d'Animation Jeunesse Territorialisée est un dispositif émanant de la politique Jeunesse et Territoire du Conseil Général de Meurthe-et-Moselle. Il a pour objectif de **soutenir sur trois ans un projet global d'animation en faveur des jeunes.** Ce projet est issu d'un diagnostic participatif concerté avec les différents partenaires dudit territoire.

La Communauté de Communes du Pays de Briey a délibéré le 16 décembre 2008 afin de solliciter le Conseil Général de Meurthe-et-Moselle pour initier la mise en place de ce dispositif sur notre territoire en 2009.

Notre dossier est à ce jour, toujours instruit par les services du Conseil Général. Ce retard semble imputable à la volonté du Conseil Général de contractualiser le dispositif au niveau du Pays.

2.2.4.5. Les lieux d'accueil périscolaires / CLSH

RAPPEL

Dans le cadre de sa compétence enfance/jeunesse, la CCPB a développé sur le territoire intercommunal, **5 lieux d'accueil périscolaires** (accueil des enfants avant et après la classe et pendant la pause du déjeuner) et **de CLSH** (mercredis récréatifs et vacances scolaires). **Deux associations, RELAIS LORRAINE NORD et FEP Mance-Loisirs,** sont chargées de gérer les accueils périscolaires et CLSH. Chaque site dispose, entre autres, d'une salle d'activité, d'une salle de repos, d'une cuisine et d'un bureau pour la directrice.

- **Les Moussaillons à Avril**

Une solution a été trouvée pour la garderie périscolaire *Les Moussaillons*, où jusqu'alors, seul le rez-de-chaussée de l'ancienne salle polyvalente communale était exploité. Suite à des **travaux réalisés à l'été 2008, une partie du premier étage est depuis affectée au périscolaire** et a ainsi pallié au manque d'espace sur la période de midi.

- **Arlequin et Les Baladins à Briey**

La garderie périscolaire *Arlequin* accueille les enfants de moins de 6 ans et *Baladins*, les enfants de plus de 6 ans. Ici, on note un **problème de transport qui se pose**

surtout pour Arlequin. A ce jour, 23 enfants de l'école Yvonne Imbert et 17 enfants de l'école Saint Exupéry viennent se restaurer à la garderie périscolaire.

La structure dispose d'une flotte de trois trafics de six places. De nombreux voyages sont alors nécessaires pour rapatrier les enfants, les temps de repas et de repos s'en trouvant alors réduits.

- **Les Troubadours à Immonville**

La garderie périscolaire *Les Troubadours* accueille les enfants scolarisés à Génaville-Les Baroches, Lantéfontaine-Immonville, Anoux et Lubey. De même, les enfants de Mairy-Mainville scolarisés à Anoux fréquentent le périscolaire. La directrice de la garderie a informé la CCPB d'une **demande récurrente d'inscriptions d'enfants de Mairy-Mainville, scolarisés à Mairy-Mainville (six à ce jour) donc en dehors du territoire de la CCPB.** Ce nombre d'enfants supplémentaires permettrait de conforter le taux d'occupation exigé par la Caisse d'Allocations Familiales.

- **Le FEP Mance Loisirs**

En attendant la construction du nouveau bâtiment, le FEP doit exercer son activité dans ses locaux habituels (Maison Scholtes) complétés d'une salle supplémentaire (Maison pour tous), mise à disposition par la commune de Mance. Se pose alors le problème du transport des enfants de Bettainvillers et Mancieulles vers le FEP. A ce jour, les enfants se rendant à la cantine, empruntent le bus du Conseil Général dédié aux transports scolaires sans participation financière supplémentaire. Si le nombre d'enfants empruntant habituellement le bus additionné à ceux du périscolaire venait à dépasser le nombre de places d'un bus (59 places), aucun autre bus ne serait affrété par le Conseil Général.

2.2.4.6. Fréquentation 2008 des centres de loisirs et du multi-accueil

CENTRES DE LOISIRS

Présentation générale des structures

Nom des structures	Localisation	Gestionnaires	Accueils
ARLEQUIN	BRIEY	RELAIS	< 6 ans
BALADINS	BRIEY	RELAIS	> 6 ans
MOUSSAILLONS	AVRIL	RELAIS	3 - 12 ans
FEP MANCE LOISIRS	MANCE	FEP Mance	3 - 12 ans
TROUBADOURS	IMMONVILLE	RELAIS	3 - 12 ans

Fréquentation moyenne périscolaire

	MATIN	MIDI	SOIR
ARLEQUIN	10	30	10
BALADINS	10	90	25
MOUSSAILLONS	12	36	17
FEP MANCE LOISIRS	15	41	19
TROUBADOURS	6	19	5

Fréquentation moyenne extra-scolaire

	Mercredis	Petites Vacances	Grandes Vacances
ARLEQUIN	20	25	40
BALADINS	25	30	40
MOUSSAILLONS	18	24	24
FEP MANCE LOISIRS	18	31	63
TROUBADOURS	10	18	20

Nombre d'enfants inscrits

	2007	2008	DETAIL 2008	
ARLEQUIN	80	92	92 < 6 ans	/
BALADINS	273	266	/	266 > 6 ans

MOUSSAILLONS	92	118	49 < 6 ans	69 > 6 ans
FEP MANCE LOISIRS	184	204	76 < 6 ans	128 > 6 ans
TROUBADOURS	70	83	43 < 6 ans	40 > 6 ans

Origines géographiques

	CCPB	Hors CCPB
ARLEQUIN	74	18
BALADINS	239	27
MOUSSAILLONS	106	12
FEP MANCE LOISIRS	173	31
TROUBADOURS	60	23

Encadrement

ARLEQUIN
BALADINS
MOUSSAILLONS
FEP MANCE LOISIRS
TROUBADOURS

6 personnes

1 directrice, 1 directrice adjointe, 4 animatrices (dont 1 CAP PE)

8 personnes

1 directrice, 1 directrice adjointe, 6 animatrices

6 personnes

1 directrice, 1 directrice adjointe, 4 animateurs

7 personnes

1 directrice, 1 directrice adjointe, 5 animateurs

5 personnes

1 directrice, 1 directrice adjointe, 3 animatrices (dont 1 pour midi seulement)

INFORMATION

Durant la période hivernale, notamment les jours de neige et de verglas, les trafics de l'Association Relais Lorraine Nord ne se sont pas déplacés. Une note avait été adressée dans ce sens aux parents d'élèves du périscolaire d'Immonville (seul secteur concerné). L'information ayant mal été perçue par certains parents, l'Association Relais se propose

de réexpliquer la situation lors des réunions de parents en réaffirmant que lorsque les bus du Conseil Général ne seront pas autorisés à se déplacer, il en sera de même pour les trafics de Relais (consigne identique émanant de jeunesse et sport).

MULTI-ACCUEIL

Fréquentation moyenne périscolaire

Une fréquentation qui oscille entre 32 et 35 enfants présents le matin et 28 à 30 enfants présents l'après-midi. Si la fréquentation est d'une trentaine d'enfants le mercredi, ce taux tend à diminuer en période de vacances scolaires.

135 enfants inscrits

au multi accueil *Pinocchio*

Origines géographiques

De janvier à juillet 2008 : 84% d'enfants de la CCPB et 16% des communes extérieures.

De septembre à décembre 2008 : 92% d'enfants de la CCPB et 8 % des enfants viennent des communes extérieures, mais leurs parents travaillent sur Brie.

Nombre d'encadrants

11 personnes

2.2.4.7. Construction d'un nouveau bâtiment pour le périscolaire de Mance

La construction du nouveau centre de loisirs à Mance a débuté en juin 2008. Le chantier, du fait des intempéries hivernales, a été ralenti puis interrompu durant plusieurs semaines. Un nouveau planning a donc été fixé avec l'ensemble des entreprises concernées, prévoyant une **utilisation du bâtiment début septembre 2009.**

Pour rappel : conformément au cahier des charges élaboré pour chaque lieu d'accueil périscolaire de la CCPB, le bâtiment comprendra : salle d'activité et salle de repos pour les moins de 6 ans, salle d'activité pour les plus de 6 ans, sanitaires adaptés, office, bureau du personnel, hall d'entrée sécurisé, espace de rangement.

1 seul niveau

d'une surface de 250 m²

contre 130 m² dans les locaux actuels

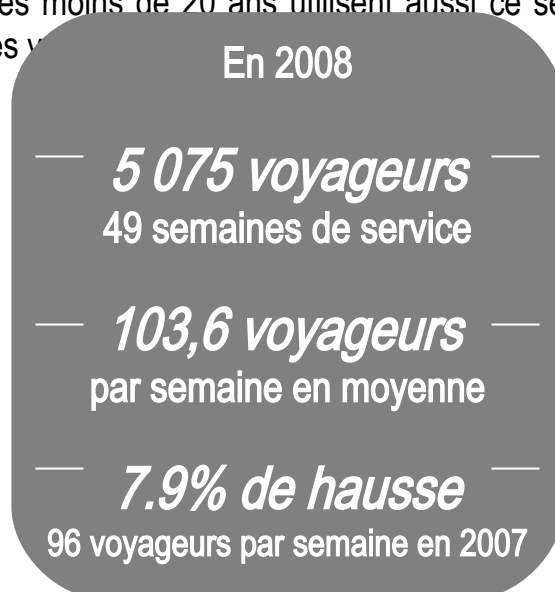
Le choix de l'implantation du nouveau bâtiment à Mance s'explique par le **désir de maintenir une activité déjà présente sur la commune** et par la **disponibilité d'un terrain communal idéalement placé**, à proximité d'espaces verts. Ce projet s'est inséré par ailleurs dans un programme communal de requalification du centre du village de Mance.

Cet investissement permettra de clore le programme « *Enfance et Jeunesse* » élaboré par la communauté de communes dans le cadre de son projet de territoire, visant à améliorer quantitativement et qualitativement les modes de garde des enfants sur notre territoire.

2.2.4.8. Le « P'tit Bus » intercommunal

Le « P'tit Bus » circule du lundi après-midi au vendredi après-midi selon **six circuits** différents et permet d'acheminer les habitants des communes de la CCPB vers les services de Briey (commerces, administrations, hôpital, ...) pour un coût de **0.60 euros le trajet aller**.

On remarque également une forte progression des voyageurs en provenance des communes rurales. Si le service est principalement utilisé par les personnes de plus de 60 ans, on constate que les moins de 20 ans utilisent aussi ce service essentiellement les mercredis et pendant les vacances.



RAPPEL

En 2005, la CCPB avait conclu un partenariat avec la société VISIOCOM permettant le financement du P'tit Bus intercommunal par le biais d'annonces publicitaires.

16 enseignes du territoire étaient alors engagées dans l'opération.

Mais, le 12 juin 2008, un nouveau partenariat a été signé entre **la CCPB et le magasin SUPER U de Briey**. L'objet de ce partenariat reste le même: il **permet le financement du P'tit Bus par le biais d'encarts publicitaires**, mais uniquement aux couleurs du magasin SUPER U et de la CCPB. En effet, Monsieur BARBIERI, directeur de l'enseigne, s'est **engagé à verser, à la CCPB, 5000 € par an sur une période de trois ans**.

A noter également que SUPER U rembourse le ticket P'tit Bus à ses clients.

2.2.4.9. Fonds d'Initiatives Citoyennes (FIC)

Le FIC est un fonds destiné à accorder des aides financières à des habitants (structurés ou non en association), soucieux d'organiser des projets ponctuels, innovants et à budget modeste sur leur territoire.

Ce dispositif a pour vocation d'encourager les habitants de notre territoire à participer activement à la vie et l'animation de leur quartier ou de leur commune en favorisant les échanges et en créant du lien social.

En 2008

13 dossiers CCPB et CCPO
— 5 110 € d'aides —

En 2008, on dénombrait pas moins de **12 FIC dans le département** avec une particularité locale qui réside dans **la création d'un FIC inter- intercommunalité (CCPB et CCPO)**.

Les projets présentés sont soumis à un comité local de promotion des projets composé d'élus, d'associations et d'habitants.

2.2.4.9. Le Cyberspace intercommunal

RAPPEL

Le cyberspace permet l'accès aux multimédias grâce à **onze ordinateurs connectés à Internet haut débit** (9 PC et 2 Mac). Un encadrement est assuré par un animateur informatique. Un **volume hebdomadaire de 24 heures** est destiné à **l'accueil du public du lundi au samedi**. Les autres créneaux horaires sont réservés aux scolaires, aux associations et organismes de la CCPB.

De janvier à août 2008, 295 personnes se sont inscrites au cyberspace. **La fréquentation journalière variait entre 5 et 20 personnes.**

Provenance des visiteurs

Comme en 2007, les visiteurs proviennent majoritairement de la CCPB et **essentiellement de la commune de Briey**. Mais, le rayonnement du cyberspace dépasse les limites de notre territoire et s'étend également aux communautés de communes voisines.

Principaux usages

Les visiteurs utilisent Internet essentiellement pour la recherche d'un emploi, pour des démarches administratives, des recherches personnelles et ludiques. D'autres viennent simplement pour apprendre à utiliser un ordinateur et à naviguer sur le web.

Typologie des visiteurs

On note un grand nombre de demandeurs d'emploi, tous âges confondus. La plupart d'entre eux fréquentent le cyberespace car ils ne disposent pas d'équipement personnel.

Ensuite, viennent les collégiens et les lycéens (14 à 17 ans) qui sont majoritaires, puis les seniors (50 ans et plus).

Depuis le 1^{er} septembre 2008, l'inscription au cyberespace, jusqu'alors en accès libre, **est désormais payante**. Les usagers doivent s'acquitter d'une cotisation annuelle. Les tarifs sont de 1 euro pour les personnes en recherche d'emploi ; 9 euros pour les mineurs et 12 euros à partir de 19 ans.

De septembre à décembre

**92 inscriptions
payantes enregistrées**

L'accès reste, néanmoins, gratuit pour les élèves des écoles primaires de la CCPB, l'EREA, l'IME, ainsi que pour les enfants des centres aérés et des périscolaires du territoire.

Aujourd'hui, la majorité des inscriptions payantes concernent des demandeurs d'emplois (50 %) et des seniors. On constate une **diminution du nombre d'inscrits chez les jeunes et plus précisément chez les moins de 18 ans** qui étaient majoritaires avant que le cyberespace devienne payant.

Il est important de souligner qu'un partenariat s'est engagé avec l'ANPE de Briey qui oriente systématiquement les personnes en recherche d'emploi vers le cyberespace où elles peuvent, entre autres, appréhender l'outil informatique dans de bonnes conditions et avec l'appui d'un professionnel, faire des recherches rapidement et surtout, **imprimer gratuitement tous les CV dont elles peuvent avoir besoin**.

Côté nouveauté, **les groupes et les associations peuvent, à présent, louer le cyberespace, en présence de l'animateur** : 20 € pour la demi-journée, de 8h30 à 12h00 et/ou de 13h30 à 17h30 ou 40 € pour la journée.

A noter également que le principe de la carte d'impression reste le même, à savoir, une carte de 5 € donne droit à 30 impressions.

2.2.5. Commission développement économique et touristique

REMARQUE

L'agent en charge du développement économique et touristique, Marilyne Nicollet, était en congés de maternité jusqu'à fin juin 2008. Un agent mis à disposition par la Ville de Briey assurait l'accueil du public pendant cette période.

RAPPEL

La Maison du Tourisme et des Loisirs est ouverte les mardis, jeudis et vendredis de 9h à 12h et de 14h à 17h et les samedis de 9h à 12h. A noter qu'une permanence délocalisée se tient les samedis après-midi de 13h30 à 17h aux serres du carreau de la mine à Mancieulles.

2.2.5.1. La promotion du territoire

La notion de « *promotion du territoire* » implique deux types de missions : une **présence régulière sur le terrain en participant à divers salons et manifestations** et la mise en place d'une **communication variée**.

COMMUNICATION TOURISTIQUE

Insertion d'un encart dans l'édition 2008 de la carte touristique du Comité Départemental du Tourisme 54

Elaboration d'un mini-site Internet spécifique à la Maison du Tourisme et des Loisirs

Extérieur des serres

ANIMATIONS

Organisation
des stages OPAV à la MDTL

— *Un stage de greffe* —

— *Un stage de soin* —

Participation
aux Journées Européennes
du Patrimoine

visites guidées programmées

Ateliers
pour la Semaine du Goût
avec des interventions dans les
écoles maternelles

— *11 classes* —
284 élèves

2.2.5.2. Le Jardin extraordinaire

Dans le cadre des **opérations d'aménagement du carreau de mine** Saint-Pierremont, **programmées sur 5 ans** (2006 à 2011), le conseil de communauté, lors du vote du budget primitif 2006, a **validé l'installation d'un jardin, baptisé « *Jardin Extraordinaire* ».**

Concept unique en région Lorraine, l'essence même de ce projet est de **mettre en valeur le patrimoine intercommunal** et de stimuler ou d'éveiller la curiosité sur l'environnement et le monde végétal.

Composé **d'une orangerie** (anciens garages de la mine) pour les agrumes et les expositions thématiques, **d'une serre tempérée de 150 m²** (collection de plantes du monde), **d'une serre chaude de 75 m²** (orchidées, broméliacées, plantes carnivores) et **d'une serre froide de 75 m²** (cactées et plantes succulentes), le projet est sorti de terre après plusieurs mois de travaux, réalisés majoritairement par le personnel des services techniques intercommunaux.

Quelques aménagements intérieurs plus tard, les espaces réservés aux plantes tropicales et aux orchidées pouvaient accueillir leurs pensionnaires. Difficile alors d'attendre l'inauguration officielle prévue en octobre, pour faire découvrir au public ce nouvel équipement. Aussi, la CCPB a ouvert, en avant-première, les portes des serres, à l'occasion d'une exposition, organisée en partenariat avec l'association Orchidée54, en avril 2008.

— *1900 visiteurs* —
sur 2 jours d'exposition

Quelques mois plus tard, les aménagements de la serre froide terminés, la CCPB a décidé de proposer une nouvelle exposition au public, cette fois sur le thème des plantes carnivores. Comme précédemment, le succès rencontré a été grand.

— *1970 visiteurs* —
sur 3 jours d'exposition

Un dernier rendez-vous est venu clôturer l'année. Le Jardin extraordinaire a revêtu sa parure de Noël avec une exposition de sapins et de décorations de fête et la reconstitution d'un village miniature et de sa montagne enneigée.

— *1008 visiteurs* —
sur 4 jours d'exposition

De nouveaux aménagements étant prévus et les serres acquérant une notoriété croissante, la CCPB espère pouvoir proposer un programme d'expositions régulières sur une fréquence d'un rendez-vous tous les trois à quatre mois.

Elle a également pour projet de mettre en place des visites pédagogiques pour les scolaires, d'ouvrir plus régulièrement les serres au public et de développer des partenariats avec des professionnels pour proposer des ateliers de culture, de rempotage, de composition florale ou encore permettre à des écoles d'art de venir immortaliser sur leur toile la richesse et la beauté des serres.

2.2.5.4. Camping intercommunal et taxe de séjour

Le camping intercommunal a fonctionné du **1^{er} mai jusqu'à 31 octobre**. La **gestion des droits d'entrée est assurée bénévolement par la gérante du snack** situé à l'entrée du camping. On note une baisse de 13,6% de la fréquentation par rapport à 2007 vraisemblablement à cause des conditions météorologiques défavorables, beaucoup de « garages morts » (emplacements caravanes) et des travailleurs saisonniers qui ont écourté leur séjour.

— *3336, 20 €* —
de droits d'entrée

De plus, pour rappel, la CCPB prélève auprès des structures d'hébergement du territoire (2 hôtels, 1 gîte rural et le camping) une **taxe de séjour** qui est investie dans l'amélioration de projets touristiques. Cette taxe de 0.50 euros/jour /personne pour les hôtels et le gîte et de **0.20 euros pour le camping**.

—1973, 10 €—
de taxe de séjour en 2008

contre

1977,50 € en 2007

A noter également que le camping intercommunal de la Sangsue a été sélectionné pour les éditions 2008 du Guide du Routard et du Petit Futé.

2.2.5.5. Opération de restructuration de l'artisanat et du commerce

Sur le territoire, l'offre en commerces de proximité se concentre essentiellement sur Briey (plus quelques établissements sur Mancieulles). Dans le cadre de ses compétences en matière de développement économique, **la CCPB a déjà mené, de 1996 à 2000, une opération de restructuration de l'artisanat et du commerce (ORAC), visant à soutenir le développement de l'appareil commercial de notre secteur, en mobilisant pour cela des fonds de l'Etat et de la Région Lorraine.**

Depuis, l'observation des évolutions du commerce sur le territoire, ainsi que les contacts pris avec les professionnels, militent en faveur du **lancement d'une nouvelle opération. La CCPB a donc décidé de déposer un nouveau dossier de candidature auprès des services de l'Etat pour solliciter un soutien au titre du fonds FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce).**

Ce financement permettrait de mettre en œuvre, en collaboration avec la Chambre de Commerce et d'Industrie, l'Association des Commerçants de Briey et la Ville de Briey, une nouvelle procédure baptisée : « *Opération Urbaine en faveur de l'Artisanat et du Commerce* ». Celle-ci, qui porterait dans un premier temps sur une phase préliminaire d'une durée de deux ans, s'appuierait sur trois actions : la réalisation d'une étude précise de l'appareil commercial et de ses perspectives de développement, un soutien aux campagnes de communication menées par les commerçants, ainsi que la mobilisation d'aides financières pour la modernisation des devantures commerciales.

